

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NATURAL BORNEOL

Nom de la substance: NATURAL BORNEOL
N° CAS: 507-70-0
N° CE: 208-080-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -
Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Axxence Aromatic GmbH
Rue: Tackenweide 28
Lieu: D-46446 Emmerich am Rhein
Téléphone: + 49 2822 68561 0
e-mail: info@axxence.com
Interlocuteur: Andreas Goertz
e-mail: andreas.goertz@axxence.com
Internet: www.axxence.de
Service responsable: QM - Regulatory Affairs

Téléfax: + 49 2822 68561 39

Téléphone: + 49 2822 68561 37

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 2822 68561 99

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Sol. 2; H228
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 2 de 11

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée / mousse résistante à l'alcool / Poudre d'extinction / Dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C10 H18 O

Poids moléculaire: 154,25

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
507-70-0	NATURAL BORNEOL			100 %
	208-080-0			
	Flam. Sol. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H228 H302 H315 H318 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
507-70-0	208-080-0	NATURAL BORNEOL	100 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1310 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 3 de 11

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 4 de 11

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
507-70-0	NATURAL BORNEOL			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	17632 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4348 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
507-70-0	NATURAL BORNEOL	
Eau douce		0,0017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,017 mg/l
Eau de mer		0,0002 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0017 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,139 mg/kg
Sédiment marin		0,017 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		0,013 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 5 de 11



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté: Gants à usage unique + NBR (Caoutchouc nitrile)

Modèle de gants adapté: Gants à usage unique + NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	cristallin
Couleur:	blanc
Point de fusion/point de congélation:	206 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	194 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	0,01 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	3,6
Pression de vapeur: (à 25 °C)	44,7 hPa
Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 6 de 11

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en solvant:

0%

Teneur en corps solides:

100,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
507-70-0	NATURAL BORNEOL				
	orale	DL50 1310 mg/kg	Souris	REACH registration	OECD 420
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	REACH registration	OECD 402

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 7 de 11

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
507-70-0	NATURAL BORNEOL					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	33,25	96 h	Danio rerio	REACH registration
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,71	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,23	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,032	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>100	3 h	Boue activée	REACH registration

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
507-70-0	NATURAL BORNEOL			
	OECD 301F	51%	7	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301F	67%	15	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301F	77%	28	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
507-70-0	NATURAL BORNEOL	3,6

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 8 de 11

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1312

d'identification:

14.2. Désignation officielle de BORNÉOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 40

Code de restriction concernant les E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 9 de 11

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1312

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: BORNÉOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)
E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1312

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: BORNEOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1312

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: BORNEOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg

Passenger LQ: Y443

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 446

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 449

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 10 de 11

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

NATURAL BORNEOL

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: solides inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (1010 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (1010 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL BORNEOL

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 215700

Page 11 de 11

DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie
 concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit
 est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1		-	4	28	-	-	-	-	Flavour

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles